



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté N°2023/ 33
portant inscription au titre des monuments historiques
d'un objet conservé à Beaune (Côte d'Or)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 février 2023,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation de l'objet mobilier désigné ci-après présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'objet mobilier suivant :

- cloche, XV^e siècle

conservé dans le beffroi municipal à Beaune (Côte d'or) et propriété de la commune.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de Beaune.

Article 3 : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : **16 MAI 2023**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
La Directrice régionale des affaires culturelles
de Bourgogne-Franche-Comté


Aymée ROGÉ

Inscription au titre des monuments historiques

BEAUNE (Côte-d'Or)

Beffroi municipal de l'hôtel Dieu

Cloche

du XV^e siècle.

